

ASSOCIATION DES  
PETITS PAYSANS

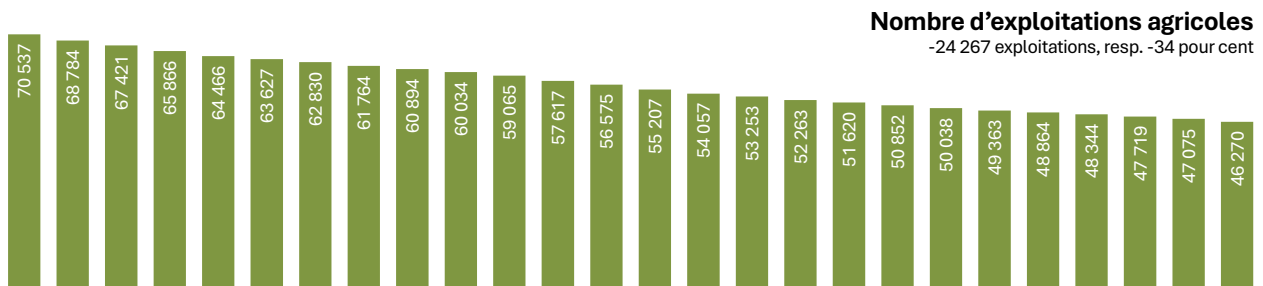
Berne, 12 mai 2026

Relevé des structures agricoles 2025

## Enrayer la mort des exploitations et favoriser le renouvellement générationnel

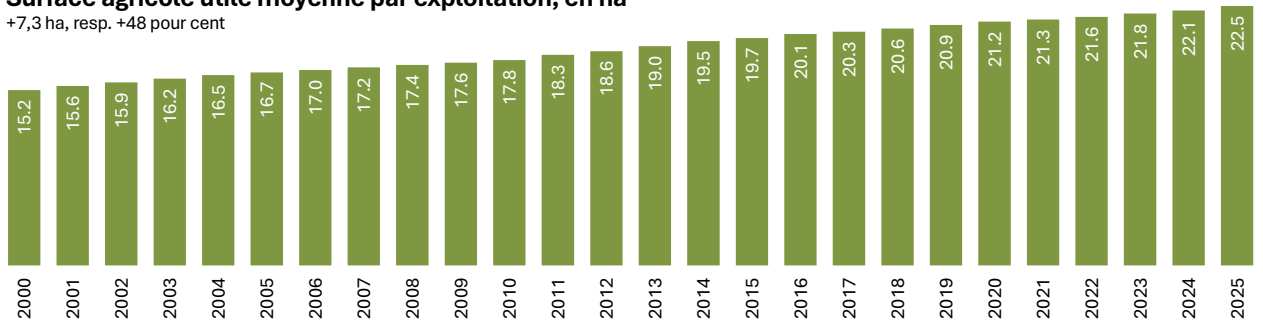
Comme le montre le relevé des structures agricoles 2025, le nombre d'exploitations agricoles en Suisse a de nouveau reculé l'année dernière : 805 fermes ont cessé leur activité. Alors que l'Association des petits paysans s'engage pour que les fermes soient transmises, le Conseil fédéral entend, avec sa politique agricole 2030+, activement favoriser la mort des exploitations : pour « permettre la croissance des surfaces », il sacrifie délibérément des exploitations agricoles. Pour l'Association des petits paysans, il est grand temps d'abandonner cette stratégie du « croître ou disparaître ».

Rien que l'année dernière, 805 fermes ont définitivement cessé leur activité – soit plus de deux fermes par jour. Depuis l'an 2000, ce sont ainsi 24 267 fermes, soit 34 pour cent des exploitations, qui ont cessé leur activité. Dans le même temps, la surface agricole utile moyenne par exploitation a augmenté de 7.3 ha, soit 48 pour cent.



## Surface agricole utile moyenne par exploitation, en ha

+7,3 ha, resp. +48 pour cent



Office fédéral de la statistique 2026 – Relevé des structures agricoles, représentation propre

Alors que le Conseil fédéral associe avant tout l'évolution structurelle à des effets d'échelle économiques favorables, celle-ci s'accompagne également de nombreuses conséquences négatives : une agriculture avec des exploitations de moins en moins nombreuses et toujours plus spécialisées crée des dépendances, affaiblit la résilience et donc la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. De plus, la reprise d'une exploitation grande et capitaliste représente un immense défi financier. Des exploitations de plus en plus grandes perçoivent également des montants toujours plus élevés de paiements directs, ce qui nuit à l'acceptation de ceux-ci dans la population.

### **Avec la politique agricole 2030+, la Confédération entend activement favoriser la mort des exploitations**

Comme annoncé en février 2026, le Conseil fédéral entend, dans le cadre de la politique agricole 2030+, relever substantiellement les valeurs seuils pour le versement des paiements directs et des améliorations structurelles afin de « permettre la croissance des surfaces ». En d'autres termes : pour que les grandes exploitations puissent continuer de s'agrandir, les petites doivent disparaître.

Le relèvement des valeurs seuils priverait du jour au lendemain plusieurs milliers d'exploitations de leurs paiements directs et les exclurait des améliorations structurelles. L'existence de la grande majorité de ces exploitations en serait menacée. Le Conseil fédéral accepte sciemment cette perte de diversité. Il mise au contraire sur une agriculture industrielle avec des exploitations de moins en moins nombreuses, grandes et spécialisées. L'Association des petits paysans s'opposera vigoureusement à ce projet.

### **L'Association des petits paysans veut enrayer la mort des exploitations et favoriser le renouvellement générationnel**

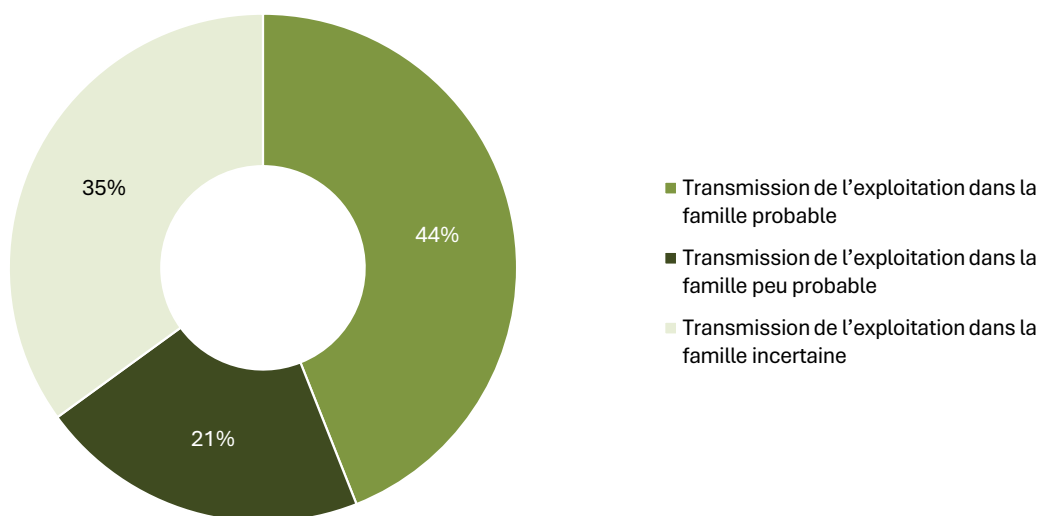
42 pour cent des chef-fes d'exploitation en Suisse ont atteint ou atteindront l'âge de la retraite dans les dix prochaines années.<sup>1</sup> Cela signifie que les paiements directs agricoles cessent d'être versés pour ces exploitations.

Une enquête de 2016 montre que la poursuite de l'exploitation au sein de la famille n'est plus évidente : elle n'était probable qu'à 44 pour cent pour les chef-fes d'exploitation de plus de 50 ans ; pour 21 pour cent, elle était improbable, et dans 35 pour cent des cas, incertaine.

---

## **Probabilité de maintien de l'exploitation dans la famille en 2016**

en pourcentage des chef-fes d'exploitation âgé-es de plus de 50 ans



---

Office fédéral de la statistique 2017 – Enquête complémentaire au recensement des exploitations agricoles, représentation propre

Lorsqu'il n'y a pas de successeur dans la famille au moment de la retraite, l'exploitation est souvent abandonnée : la maison d'habitation est morcelée et les terres sont louées ou vendues. L'absence de relève familiale devient ainsi un facteur déterminant de la mort des exploitations, indépendamment de toute considération économique, sociale ou écologique. Pourtant, de nombreux-ses agriculteur-rices bien formé-es cherchent une exploitation à reprendre. Mais l'accès à l'agriculture leur est malheureusement trop souvent refusé.

Pour l'Association des petits paysans, il est clair que les transmissions extra-familiales jouent un rôle important pour enrayer la mort des exploitations en Suisse et préserver un secteur agricole attractif et durable. Cela suppose toutefois d'identifier et d'éliminer les obstacles et incitations inopportunes existants, et de mettre en place des mesures de soutien ciblées tant pour les cédant-es que pour les repreneurs-euses.



« Pour l'Association des petits paysans, le renouvellement générationnel dans l'agriculture est la priorité absolue. Si nous voulons préserver en Suisse un secteur agricole durable, nous devons créer les conditions-cadres nécessaires. »

Kilian Baumann, conseiller national et président de l'Association des petits paysans

En tant que conseiller national, notre président Kilian Baumann a déposé l'année dernière, avec un soutien multipartite, trois interventions pour enrayer la mort des exploitations et favoriser le renouvellement générationnel dans l'agriculture. Nous demandons ...

- l'élaboration d'une stratégie pour le renouvellement générationnel,<sup>2</sup>
- le relèvement de la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale, de 35 à 40 ans,<sup>3</sup>
- ainsi qu'une conception dégressive des paiements directs, couplée à l'introduction d'une contribution de base, permettant une redistribution de la taille vers la diversité.<sup>4</sup>

Le relèvement de la limite d'âge pour l'aide initiale est heureusement soutenu par le Conseil fédéral et le Conseil national ; la motion doit désormais encore être adoptée par le Conseil des États.<sup>5</sup> Le Conseil fédéral soutient également en principe la conception dégressive des paiements directs, qu'il souhaite mettre en œuvre dans le cadre de la politique agricole 2030+. Il entend toutefois se garder toutes les options ouvertes quant à l'affectation du montant économisé dans le système des paiements directs.<sup>6</sup> En revanche, le Conseil fédéral a malheureusement rejeté la semaine dernière, avec un argument fallacieux et en renvoyant à notre point de contact pour la remise extra-familiale de fermes, la demande d'une stratégie pour le renouvellement générationnel dans l'agriculture. Nous comptons désormais sur le Parlement, qui sera prochainement saisi de la motion.<sup>7</sup>

### **Avec le Point de contact pour la remise de ferme extra-familiale, nous soutenons activement le renouvellement générationnel**

En 2014, l'Association des petits paysans a créé le Point de contact pour la remise de ferme extra-familiale afin de mettre en relation des agriculteur-rices formé-es sans exploitation avec des fermes sans successeur. En 2024, le système de mise en relation a été développé en une plateforme numérique pour les fermes, où chercheurs-euses de ferme et cédant-es peuvent se trouver directement.

L'année dernière, 76 cédant-es et 194 chercheurs-euses de ferme ont créé un profil sur la plateforme numérique. Ces chiffres montrent que l'agriculture ne manque pas de relève motivée. En raison de la surreprésentation des chercheurs-euses de ferme, les cédant-es reçoivent généralement de nombreuses demandes dans un bref délai.

Au cours de l'année écoulée, nous avons pu faciliter 30 transmissions de fermes réussies, dont six locations définitives et deux contrats de vente signés. Les retours sur la plateforme sont très positifs. Le Point de contact pour la remise de ferme extra-familiale ainsi que la plateforme numérique sont financés par des contributions de fondations et des dons.

### **Contact**

Kilian Baumann  
Conseiller national et président  
de l'Association des petits paysans

Carole Gauch  
Codirectrice  
de l'Association des petits paysans

kilian.baumann@parl.ch | 078 809 70 43

info@kleinbauern.ch | 031 312 64 00

---

### **Références**

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique (2026) : Relevé des structures agricoles

<sup>2</sup> Motion 26.3429 : Stratégie pour la relève dans l'agriculture

<sup>3</sup> Motion 25.3735 : Adaptation de la limite d'âge pour l'octroi des aides initiales aux jeunes agriculteurs

<sup>4</sup> Motion 25.4212 : Dégressivité des paiements directs dans l'agriculture

<sup>5</sup> Association des petits paysans (2026) : Le Conseil national soutient le relèvement de la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale

<sup>6</sup> Association des petits paysans (2025) : Le Conseil fédéral soutient la dégressivité des paiements directs dans l'agriculture

<sup>7</sup> Association des petits paysans (2026) : L'Association des petits paysans réclame une stratégie pour le renouvellement générationnel dans l'agriculture